

**ANNEXE II - AUTORISATIONS D'ABSENCES FACULTATIVES**

Les autorisations d'absence facultatives sont accordées par mesure de bienveillance par l'Inspecteur académique – DASEN de l'Oise sous les conditions de nécessité de continuité et d'organisation des services d'enseignement du premier degré public. La décision d'accorder une autorisation d'absence facultative avec ou sans traitement relève de la seule compétence de l'Inspecteur académique – DASEN de l'Oise.

**NB : Tous les justificatifs doivent être fournis au moment de la demande – formulaire d'autorisation d'absence à remplir obligatoirement.**

**NB : Toute sortie de département est à l'appréciation de Monsieur le Directeur académique.**

AUTORISATIONS D'ABSENCE FACULTATIVES	PIECES A FOURNIR	DUREE
Mariage ou pacs de l'enseignant	Demande écrite préalable et pièce justificative afférente (attestation du maire ou faire- part, publication des bans, attestation du greffe du tribunal d'instance)	5 jours ouvrables* maximum  (y compris le jour de la cérémonie + délai de route éventuel de 48h)  * Les jours ouvrables concernent tous les jours de la semaine du lundi au samedi, à l'exception du dimanche et des jours fériés
Mariage ou pacs : frères, sœurs, parents, enfants de l'enseignant ou de son conjoint et en qualité de témoin. (autorisation de convenance personnelle)	Faire-part ou bans, etc...	Deux jours ouvrés
Mariage ou pacs : d'amis, cousins, neveux, nièces, oncles, tantes (autorisation de convenance personnelle)	Faire-part ou bans, etc...	Jour de la cérémonie
Naissance (3 jours)	Demande écrite préalable et acte de naissance de l'enfant ou certificat médical si la demande est faite avant la naissance	3 jours fractionnables à prendre dans les 15 jours entourant la naissance de l'enfant (cumulables avec le congé de paternité)
Adoption : - RDV dans le cadre de l'adoption - déplacement à l'étranger dans le cadre de l'adoption	Justificatif d'arrivée de l'enfant dans le foyer et/ou justificatif d'adoption	3 jours fractionnables à prendre dans les 15 jours entourant l'arrivée de l'enfant dans le foyer (cumulables avec le congé de paternité)
Décès, maladie très grave du conjoint, des père et mère, des enfants, de la personne liée par un pacs	Demande écrite et pièce justificative afférente (certificat de décès – certificat médical etc...)	3 jours ouvrables augmentés éventuellement de 48h de délai de route

Les autorisations d'absence facultatives sont accordées par mesure de bienveillance par l'Inspecteur académique – DASEN de l'Oise sous les conditions de nécessité de continuité et d'organisation des services d'enseignement du premier degré public. La décision d'accorder une autorisation d'absence facultative avec ou sans traitement relève de la seule compétence de l'Inspecteur académique – DASEN de l'Oise.

**NB : Tous les justificatifs doivent être fournis au moment de la demande – formulaire d'autorisation d'absence à remplir obligatoirement.**

**NB : Toute sortie de département est à l'appréciation de Monsieur le Directeur académique.**

AUTORISATION D'ABSENCE FACULTATIVES	PIECES A FOURNIR	DUREE
Décès d'autres membres de la famille (frères, sœurs, grands-parents, beaux-parents, et autres membres de la famille proche et belle-famille) (autorisation de convenance personnelle)	Demande écrite et pièce justificative afférente (certificat de décès)	Jour des obsèques, éventuellement majoré du délai de route de 48 heures
Décès d'autres proches ou connaissances (amis collègues) (autorisation de convenance personnelle)	Demande écrite et pièce justificative afférente (certificat de décès)	½ journée des obsèques
Fêtes religieuses (cf calendrier BOEN)  Selon leur confession, les agents peuvent obtenir des autorisations d'absence dans la mesure où leur absence demeure compatible avec les nécessités de service.	Demande écrite préalable	Jours de fêtes listés dans la circulaire FP du 10/02/2012 uniquement
Sapeur-pompier volontaire	Intervention / formation	1 jour

**Garde d'enfant (décompte par année civile)**

AUTORISATIONS D'ABSENCE FACULTATIVES	PIECES A FOURNIR	DUREE
Enfant malade	Certificat médical indiquant que le parent doit rester auprès de l'enfant.	4.5 jours soit 9 demi- journées au prorata du temps travaillé
Indisposition passagère de son enfant sans certificat médical Pour nourrice malade Crèche ou école fermée Adaptation à la crèche	Courrier justificatif	Possibilité de doubler les demi- journées si l'enseignant élève seul son enfant ou souhaite bénéficier des jours de son conjoint (cette situation doit être justifiée).

**ANNEXE II - AUTORISATIONS D'ABSENCES FACULTATIVES**

Les autorisations d'absence facultatives sont accordées par mesure de bienveillance par l'Inspecteur académique – DASEN de l'Oise sous les conditions de nécessité de continuité et d'organisation des services d'enseignement du premier degré public. La décision d'accorder une autorisation d'absence facultative avec ou sans traitement relève de la seule compétence de l'Inspecteur académique – DASEN de l'Oise.  
**NB : Tous les justificatifs doivent être fournis au moment de la demande – formulaire d'autorisation d'absence à remplir obligatoirement.**  
**NB : Toute sortie de département est à l'appréciation de Monsieur le Directeur académique.**

<b>Diverses avec traitement</b> <b>autorisation d'absence exceptionnelle accordée en fonction de nécessité de service</b>		
<b>AUTORISATION D'ABSENCE FACULTATIVES</b>	<b>PIECES A FOURNIR</b>	<b>DUREE</b>
RDV médicaux chez un spécialiste avec impossibilité de négocier la date	Convocation et/ ou justificatif de présence	½ journée
Accompagnement à des RDV médicaux pour conjoint - ascendants – enfants de plus de 16 ans et autres membres de la famille proche	Justificatif de présence	½ journée
Urgences médicales conjoint - ascendants – enfants de plus de 16 ans – et autres membres de la famille proche	Justificatif de présence	½ journée
RDV dans le cadre de la procréation médicale assistée	Convocation et/ ou justificatif de présence	1 jour
Participation à une réunion ou une formation en lien avec le travail mais qui n'est pas à l'initiative de l'éducation nationale.	Convocation	2 jour /an au maximum
Participation à une compétition sportive pour les sportifs de haut niveau inscrits sur la liste du ministère des sports	Convocation	
Candidat à une formation ou à un concours administratif / examen professionnel.	Convocation et attestation de présence	Durée ou jour des épreuves
Formations universitaires suivies (hors congé de formation accordé après avis de la CAPD).	Pièce justificative afférente	2 jours au maximum / an
Accompagner un enfant à une soutenance de thèse, à une remise de diplôme	Demande écrite préalable et pièce afférente.	½ journée

Les autorisations d'absence facultatives sont accordées par mesure de bienveillance par l'Inspecteur académique – DASEN de l'Oise sous les conditions de nécessité de continuité et d'organisation des services d'enseignement du premier degré public. La décision d'accorder une autorisation d'absence facultative avec ou sans traitement relève de la seule compétence de l'Inspecteur académique – DASEN de l'Oise.  
**NB : Tous les justificatifs doivent être fournis au moment de la demande – formulaire d'autorisation d'absence à remplir obligatoirement.**  
**NB : Toute sortie de département est à l'appréciation de Monsieur le Directeur académique.**

<b>Diverses avec traitement</b> <b>autorisation d'absence exceptionnelle accordée en fonction de nécessité de service</b>		
<b>AUTORISATION D'ABSENCE FACULTATIVES</b>	<b>PIECES A FOURNIR</b>	<b>DUREE</b>
Examen permis de conduire	Convocation	Durée de l'examen
Démarches administratives obligatoires : Convocation de l'enseignant par l'administration (tribunal, police etc...).	Convocation	

**ANNEXE II - AUTORISATIONS D'ABSENCES FACULTATIVES**

<b>Autorisations d'absence pour convenances personnelles : SANS traitement ou REFUSEES</b>		
<b>AUTORISATION D'ABSENCE FACULTATIVES</b>	<b>PIECES A FOURNIR</b>	<b>DUREE</b>
Congrès ou assemblée générale d'une association (ou autre) à laquelle l'agent a choisi personnellement d'adhérer ou de s'inscrire.	Convocation	
Visite par l'enseignant de sa future école d'affectation.	Demande écrite préalable	
Rendez-vous avec le notaire	Convocation	
Accompagnement du conjoint à un congrès, voyage, assemblée	Demande écrite préalable	
Compétition sportive, stage d'entraînement, marathon	Demande écrite préalable et/ou attestation d'inscription	
Participation à diverses manifestations (concerts, jeux, concours sportifs divers, ...)	Demande écrite préalable	
Départ anticipé en congé pour participer à l'organisation de colonie de vacances	Demande écrite préalable	

Les autorisations d'absence facultatives sont accordées par mesure de bienveillance par l'Inspecteur académique – DASEN de l'Oise sous les conditions de nécessité de continuité et d'organisation des services d'enseignement du premier degré public. La décision d'accorder une autorisation d'absence facultative avec ou sans traitement relève de la seule compétence de l'Inspecteur académique – DASEN de l'Oise.

**NB : Tous les justificatifs doivent être fournis au moment de la demande – formulaire d'autorisation d'absence à remplir obligatoirement.**

**NB : Toute sortie de département est à l'appréciation de Monsieur le Directeur académique.**

<b>Autorisations d'absence pour convenances personnelles : SANS traitement ou REFUSEES</b>		
<b>AUTORISATION D'ABSENCE FACULTATIVES</b>	<b>PIECES A FOURNIR</b>	<b>DUREE</b>
Fête de famille (week-end anticipé ou prolongé)	Demande écrite préalable	
Accompagner un enfant à un examen scolaire	Demande écrite préalable et pièce afférente.	
Réunion parents-professeurs	Demande écrite préalable	
Déplacement effectué à l'étranger pour raison personnelle (hors congés légaux).	Demande écrite préalable	
Problème de transport : panne de véhicule, grève des transports en commun.	Justificatif de panne	
Assemblée de copropriétaires	Convocation	
Déménagement	Demande écrite, facture...	
Sinistre domestique : dégâts des eaux, chaudière, vols...)	Document justificatif	